



COMMUNE DE SAINT-THONAN
CONSEIL MUNICIPAL
N° 3/2026

SEANCE ORDINAIRE DU 26 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mars, à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Saint-Thonan, dûment convoqués, se sont réunis, en séance publique, en mairie, salle du conseil, sous la présidence du maire, Eric MEVEL.

Date de la convocation : 21 mars 2026

Secrétaire de séance : M. Cédric RIBEZZO

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers municipaux présents : 19

Nombre de votants : 19

Présents : M. Eric MEVEL, Maire ; M. Laurent BERTHEVAS, Mme Maryse ALLAIRE, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Alexandra BERTHEVAS, M. Sébastien LAMBERT, Adjoint au maire ; M. Arnaud CARADEC, Mme Myriam CROMBEZ, Mme Béatrice DOUENNE, M. Mickaël GRALL, M. Léo GUILLOU, Mme Cécile JAEHRLING-GOURIOU, Mme Jennifer KERDRAON, Mme Jeannick KERJEAN, Mme Marie-Laure LAOT, M. Ivane LEVENEZ, Mme Christelle PLESSE, M. Jean-Yves PLOUGASTEL, M. Cédric RIBEZZO.

Absent excusé : Néant.

La séance est levée à 21h30.

DELIBERATION N°26-2026 COMPOSITION DES DIFFERENTES COMMISSIONS COMMUNALES

L'article L 2121-22 du CGCT précise que le Conseil municipal peut constituer des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration soit à l'initiative d'un de ses membres. Ces commissions communales peuvent avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat du conseil.

Le Maire est le Président de droit de ces commissions.

DELIBERATION

Après quelques échanges, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide que les commissions communales et leurs membres sont les suivantes :

Administration générale

La Commission Finances a en charge les questions liées au budget et aux finances. Pour mener à bien cette mission, elle :

- Recense les besoins des autres commissions,
- Élabore annuellement avec le maire la politique budgétaire de la commune,

- Recherche des différentes sources de financement
- Détermine les budgets de fonctionnement et d'investissement,
- Estime les besoins de financement et les recettes attendues,
- Programme les investissements.
- La Commission est en charge de l'administration générale de la commune et assure le rôle obligatoire de contrôle de la régularité de la liste électorale.
- Elle est également en charge des ressources humaines de l'ensemble du personnel communal administratif et technique.
- Les autres adjoints sont susceptibles d'assister à cette commission.

| | |
|------------------------------------|----------------------|
| Vice-président : Laurent BERTHEVAS | Ivane LEVENEZ |
| Maryse ALLAIRE | Cédric RIBEZZO |
| Sébastien LAMBERT | Jean-Yves PLOUGASTEL |
| Mickaël GRALL | Arnaud CARADEC |

Urbanisme et Cadre de vie

- En urbanisme, la commission est en charge de l'aménagement, du développement urbain de la commune et de la préservation de l'environnement. Elle assure à cet égard la mise en œuvre des documents d'urbanisme tels que le Plan local d'urbanisme (PLU), le Plan d'occupation des sols ou les cartes communales.
- En voirie, la Commission est chargée de superviser l'entretien, la rénovation et la construction de la voirie communale, en collaboration avec les services techniques de la commune. Cela englobe l'entretien des fossés, des réseaux servitudes, des candélabres...
- Embellissement de la commune, amélioration du cadre de vie

| | |
|------------------------|------------------|
| Président : Eric MEVEL | Jeannick KERJEAN |
| Laurent BERTHEVAS | Béatrice DOUENNE |
| Mickaël GRALL | Léo GUILLOU |
| Jean-Yves PLOUGASTEL | Cédric RIBEZZO |

Enfance - Jeunesse

- La commission est en charge des relations avec l'école et l'OGEC, du bon fonctionnement de la garderie, des actions et des projets visant à favoriser le développement et le bien-être des enfants et des jeunes dans la commune.

| | |
|----------------------------------|-------------------|
| Vice-présidente : Maryse ALLAIRE | Christelle PLESSE |
| Laurent BERTHEVAS | Marie-Laure LAOT |
| Sébastien LAMBERT | Jeannick KERJEAN |
| Jennifer KERDRAON | |

Equipements communaux et Technologies de l'information

- La Commission est chargée de veiller à l'entretien et à la gestion des bâtiments et équipements communaux, de superviser les travaux d'entretien, de rénovation ou de construction. Elle est également en charge de la sécurité des bâtiments pour prévenir les risques d'incendie, d'accidents ou d'intrusion.

- La commission est également en charge de maintien et de l'efficience des technologies de l'information (réseaux téléphoniques, informatiques et technologies connexes, et systèmes de sécurisation des informations).

| | |
|------------------------------------|-------------------|
| Vice-président : Sébastien LAMBERT | Christelle PLESSE |
| Jean-Luc VINCENT | Cédric RIBEZZO |
| Alexandra BERTHEVAS | Arnaud CARADEC |
| Myriam CROMBEZ | Ivane LEVENEZ |

Communication et Patrimoine

- La commission a en charge la communication au sein de la collectivité.
- Concernant le patrimoine, le rôle de la commission est la valorisation du patrimoine culturel en termes de réhabilitation, utilisation et rayonnement (la partie travaux et entretien est à la charge de la commission Equipements communaux).

| | |
|-----------------------------------|-------------------------|
| Vice-président : Jean-Luc VINCENT | Cécile JAEHLING-GOURIOU |
| Sébastien LAMBERT | Christelle PLESSE |
| Myriam CROMBEZ | Jennifer KERDRAON |

Vie associative et Animations

- La commission est en charge des relations avec les associations de la commune. Elle gère les subventions pouvant être octroyées. Elle assure la gestion des affectations des espaces et salles à destination des associations.
- Elle pilote les animations de la commune soit au travers de certaines associations ou directement par la municipalité.

| | |
|---------------------------------------|------------------|
| Vice-présidente : Alexandra BERTHEVAS | Jeannick KERJEAN |
| Jean-Luc VINCENT | Ivane LEVENEZ |
| Cécile JAEHLING-GOURIOU | Léo GUILLOU |
| Marie-Laure LAOT | Béatrice DOUENNE |

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Eric MEVEL

Le secrétaire,
Cédric RIBEZZO



M. Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier postal, 3 Ctr de la Motte, 35044 Rennes, ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.